

# TURFOMANIA Publicité

Tarifs et Conditions Générales de Vente 2010



Turfomania.fr un site Eliraweb Sarl

251 Rue faubourg du pont neuf  
86000 POITIERS



## ➤ Une cible : les turfistes (parieurs en ligne)



**Edition spéciale**  
**GAGNEZ sur pmu.fr !**

Accueil | Partants & Programmes | Pronostics hippiques | Arrivées & Rapports | Actualités | Dossiers | Forums | Outils | Rechercher

S'inscrire à la newsletter  01/09/2009

**Espace Membres**  
Mon accès  
S'inscrire

**Pronostics**  
Spécial quinté  
Pronostics courses  
Statistiques et bilans

**Infos courses**  
Partants pmu  
Dernières nouvelles  
Arrivées et rapports

**Premium**  
Bons coups du jour  
Cheval du jour  
Coup sûr du jour **NI**  
L'outsider TQQ+ **NI**  
Nos jeux du jour

**Fiches **NI****  
Chevaux  
Jockeys  
Entraîneurs  
Hippodromes

Boîte à outil

**Turf actualités**

• 31 08 2009 Galop de Course:  
**Réouverture de Longchamp, mardi 1er septembre**  
Ré-ouverture de Longchamp ce 1er septembre, première réunion avant les deux belles réunions avec le Lire [la suite](#)

• 31 08 2009 Brèves du turf:  
**Jukebox Julry d'un souffle**  
Second du Racing Post Trophy en 2008, le britannique Jukebox Julry s'est imposé de haute lutte diman Lire [la suite](#)

[Lire tous les articles](#)

**Arrivée du Tiercé Quarté Quinté +**

Mardi 01 Septembre 2009  
**LONGCHAMP - PRIX DE L'ORANGERIE**  
Plat - Handicap - 4 ans et Plus - 1700 mètres, Corde à droite - Ref: +21

Place	N°	Nom du cheval
1	12	SEQUOIA
2	6	COOL STAR
3	3	LE ROI MAGE (IRE)
4	11	VICTORY CHANT (GB)
5	9	KNOWLEDGE

[Voir les rapports du Quinté + ...](#)

**Partants et pronostics (courses pmu)**

mardi 1 septembre 2009 | [mercredi 2 septembre 2009](#)

**Tiercé Quarté Quinté+ à LONGCHAMP**

**Réunion 1 Course 2 (14h25) PRIX DE L'ORANGERIE**

Plat - 45120 € - 1700 mètres

**LES AUTRES COURSES :**

13h30 Réunion 1 à LONGCHAMP

**Quinté**  
Tiercé, quarté, quinté +

**Edition spéciale**  
**GAGNEZ SUR PMU.fr !**

- **11 millions\*** de pages vues chaque mois
- **1,2 million\*** de visites par mois
- **540.000\*** visiteurs uniques mois
- **+ de 23.000** membres actifs

- **Une notoriété dans le turf sur Internet**

- Un site en ligne depuis octobre 2003
- Une communauté établie
- Une audience parmi les 3 premiers sites d'informations sur le turf français
- **Un site dans la légalité** (crédibilité auprès des turfistes)
  - ✓ Turfomania n'est pas un site de prise de paris, c'est un site communautaire d'informations hippiques.



**INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT**  
& visualisez d'un simple coup d'oeil les primes de cotes des 8 favoris de la presse dans le quinté

Accueil Partants & Programmes Pronostics hippiques Arrivées & Rapports Actualités Dossiers Forums Outils Rechercher

S'inscrire à la newsletter 13/01/2009 à 16h40 - PAU - Arrivée de la course 7 PRIX PMU TABAC JOURNAUX DES 5 CANTONS-ANGLE

**Espace Membres**  
Mon accès  
S'inscrire

**Pronostics**  
Spécial quinté  
Pronostics courses  
Statistiques et bilans

**Infos courses**  
Partants pmu  
Dernières nouvelles  
Arrivées et rapports

**Premium**  
Bons coups du jour  
Cheval du jour  
Coup sûr du jour **NI**  
L'outsider TQQ+ **NI**  
Nos jeux du jour

**Turf actualités**

13 01 2009 Brève du turf-  
**Sanawa remporte le prix Gélinothe**  
Seconde et nettement battue par Sirène Boréale lors de leur dernière confrontation, Sanawa a cette f Lire la suite

12 01 2009 Brève du turf-  
**La dernière B pour Giuseppe Bi**  
Giuseppe Bi remporte le prix de Belgique (Groupe 2, 2650 mètres) Lire la suite

[Lire tous les articles](#)

**Arrivée du Tiercé Quarté Quinté +**  
Mardi 13 Janvier 2009  
PAU - PRIX AUGUSTE DE CASTELBAJAC  
Steeple - Handicap - 5 ans et Plus - 4000 mètres - Ref: +06 +08

Place	N°	Nom du cheval
1	14	LESOLOFT
2	4	CHERUE
3	16	NERIOLO (IRE)
4	5	QUOQUO DE CHALON (SF)
5	2	NILE BREEZE

[Voir les rapports du Quinté + ...](#)

**Partants et pronostics (coursés pmu)**  
mardi 13 janvier 2009 | mercredi 14 janvier 2009  
**Tiercé Quarté Quinté+ à PAU**  
Réunion 1 Course 2 (13h50) PRIX AUGUSTE DE CASTELBAJAC  
Plat - 81000 € - 4000 mètres

**Quinté**  
Tiercé, quarté, quinté +

**INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT**  
& visualisez d'un simple coup d'oeil les primes de cotes

- **Affinité sur les parieurs hommes de plus de 25 ans**

- ✓ 85% d'hommes  
(vs 54% pour la moyenne Internet)

- ✓ 48% de 44 ans et +

- ✓ 27% de 35-44 ans
- ✓ 22% de 25-34 ans

## Tarifs et emplacements

- **Home page**

- ✓ 100% part de voix
- ✓ Habillage de la page d'accueil sur 3 formats en diffusion simultanée (728x90, 300x250 et 120x600)
- ✓ Forfait à la journée (uniquement) : 1.000 € H.T.

- **Rotation générale**

<b>Produit</b>	<b>Formats</b>	<b>Mode de vente</b>	<b>Tarifs Bruts H.T.</b>
✓ Medium Rectangle	300x250	CPM	5 €
✓ Medium Rectangle vidéo / Rich média	300x250	CPM	7 €
✓ Medium Rectangle Expand			10 €
✓ Large Bannière	728x90	CPM	5 €
✓ Large Bannière vidéo / Rich média	728x90	CPM	7 €
✓ Large Bannière Expand			10 €

- **Marketing direct**

<b>Produit</b>	<b>Mode de vente</b>	<b>Tarifs Bruts H.T.</b>
✓ E-mailing HTML	au contact	0,50 €
✓ Option ciblage géographique, âge, sexe	Majoration +20 %	

- **Sponsoring de la newsletter de Turfomania**

<b>Produit</b>	<b>Formats</b>	<b>Mode de vente</b>	<b>Tarifs Bruts H.T.</b>
✓ Forfait à l'envoi auprès de 23.000 membres :			2.000 €

- **Remise Professionnelle (RP) – 15%**
  - Elle est consentie à tout ordre d’insertion traité par l’intermédiaire d’un mandataire. Le mandataire et l’annonceur doivent être des entités juridiques différentes.
  
- **Remise de Volume**
  - Elle est calculée en fonction du Montant Brut Facturé HT de chaque ordre d’insertion publicitaire facturée par ELIRAWEB SARL et s’applique au 1er Euro investi
  

➤ de 1 € à 5 000 €	2%
➤ de 5 001 € à 10 000 €	4%
➤ de 10 001 € à 20 000 €	6%
➤ de 20 001 € à 25 000 €	8%
➤ de 25 000 € à 30 000 €	10%
➤ de 30 001 € à 40 000 €	13%
➤ de 40 001 € à 50 000 €	15%
➤ de 50 001 € à 100 000 €	18%
➤ + de 100 000 €	40%

Éléments techniques : les éléments techniques fournis par l’annonceur doivent impérativement suivre les spécificités techniques qui lui auront été remises à la commande par Eliraweb Sarl.

Délais de livraison : 7 jours ouvrés pour un format classique, 10 jours ouvrés pour un format rich media (intégrant du flash, de la vidéo, etc.) et pour un e-mailing Commercial.

Toute livraison d’éléments non conformes aux spécificités techniques et/ou en dehors de ces délais dégage la responsabilité de ELIRAWEB SARL sur la bonne mise en ligne de la campagne et ne peut donner droit à une quelconque compensation.

### Article 1 - Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente régissent l'activité de vente d'espace publicitaire situés sur le site Turfomania.fr
- 1.2 La signature de l'ordre d'achat implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales quelque soit le moyen ou le support d'achat reçu par ELIRAWEB, société éditrice du site Turfomania.fr.

### Article 2 - Offre et tarifs

- 2.1 Les emplacements, formes et modalités d'affichage des insertions proposées ainsi que les prix y afférents sont ceux en vigueur au jour de l'offre faite par ELIRAWEB, tels que détaillés dans le document intitulé "Tarifs et Conditions Générales de Vente 2009" disponible sur simple demande.
- 2.2 Le montant minimum d'une demande d'insertion à caractère professionnel est fixé à 500 euros nets H.T.
- 2.3 Les tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création et de réalisation des insertions.
- 2.4 Les conditions tarifaires de l'offre faite sur devis par ELIRAWEB à l'annonceur ou à son mandataire ont une durée de validité de 30 jours à compter de l'émission de l'offre.
- 2.5 Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs pratiqués par ELIRAWEB peuvent être modifiés à tout moment, sans préavis. Ces modifications seront sans incidence sur les contrats en cours et les offres émises.

### Article 3 Prise d'effet de l'ordre d'achat

- 3.1 Tout achat et réservation d'espace ne sera réputé conclu et définitif qu'à la date de survenance effective de la double condition :
  - de la réception par ELIRAWEB de l'ordre d'achat dans le délai de validité de l'offre ;
  - de la confirmation consécutive par ELIRAWEB par e-mail, de la disponibilité des emplacements sollicités.

### Article 4 Prescriptions relatives au message publicitaire

- 4.1 Lorsque l'annonceur procède, ou fait procéder par un tiers, à la création et/ou à la réalisation du message publicitaire, il s'engage à fournir ledit message sous forme numérisée au moins 7 jours ouvrés avant la date fixée pour sa mise en ligne, 10 jours ouvrés pour les formats en Rich Media, et 15 jours ouvrés pour les OPS (Habillage de Home Page, etc.).
- 4.2 ELIRAWEB ne pourra être retenu comme responsable des erreurs de diffusion du message si le délai indiqué ci-dessus n'est pas respecté.
- 4.3 L'insertion doit impérativement être conforme aux prescriptions techniques requises par le document intitulé "Spécificités techniques", par le devis ou par l'ordre d'achat.
- 4.4 Dans le cas où, pour des raisons techniques, les fichiers se révéleraient impropres à la diffusion du message publicitaire, ELIRAWEB en avertira aussitôt l'annonceur ou son mandataire qui devra lui fournir un fichier satisfaisant du même message au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de première mise en ligne prévue. Passés ces délais, le prix de la diffusion est intégralement dû par l'annonceur ou son mandataire comme si la diffusion avait eu lieu.
- 4.5 Le non respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage ELIRAWEB de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de mise en ligne initialement convenue.
- 4.6 La non-fourniture des documents numérisés à diffuser ne constitue pas une cause de résolution du contrat.

### Article 5 Responsabilité de l'annonceur et de son mandataire

- 5.1 L'annonceur ou son mandataire reconnaît être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images, son, etc. ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction.
- 5.2 L'annonceur ou son mandataire certifie que les insertions sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- 5.3 L'annonceur ou son mandataire s'engage à garantir ELIRAWEB de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que ce dernier pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs visés aux alinéas précédents, et du fait de la diffusion du message.
- 5.4 Les mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables conjointement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à ELIRAWEB.

### Article 6 Refus de diffusion

- 6.1 ELIRAWEB se réserve la faculté de refuser toute publicité qui se révélerait contraire à ses intérêts matériels ou moraux, qui constituerait une atteinte aux bonnes mœurs ou à l'Ordre Public, ou qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- 6.1 En aucun cas ELIRAWEB ne pourra être tenu pour responsable du refus de diffuser un message publicitaire pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages-intérêts que ce soit pour l'annonceur et/ou son mandataire.

### Article 7 Limitation de responsabilité

- 7.1 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à ELIRAWEB et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle insertion aux frais de ELIRAWEB ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'annonceur ou de son mandataire.

- 7.2 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de l'insertion.
- 7.3 Toute réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de trois mois.
- 7.4 Sauf stipulation expresse ELIRAWEB ne garantit pas l'absence d'autres annonceurs, même concurrents.
- 7.5 De même, la responsabilité de la société ELIRAWEB ne saurait être engagée du fait de l'apparition sur le site, postérieurement à la signature de l'ordre d'achat, de nouveaux espaces publicitaires quelque en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques.

### Article 8 Information de l'annonceur

- 8.1 ELIRAWEB informera l'annonceur ou son mandataire, par mail ou fax, dès la première mise en ligne de l'insertion.
- 8.2 Au cours de la campagne, ELIRAWEB s'efforcera de mettre en ligne, à disposition de l'annonceur et accessible au moyen d'un mot de passe confidentiel, les statistiques journalières relatives à l'insertion.
- 8.3 L'annonceur ou son mandataire reconnaissent et acceptent que :
- les outils de comptages (pages vues, clics) de ELIRAWEB font seuls foi; et ,
  - ELIRAWEB est réputée avoir atteint ses obligations en terme de pages vues ou clics, si 95% du nombre de pages vues ou clics indiqué dans l'Ordre d'Achat est atteint.

### Article 9 Manquements contractuels

- 9.1 L'annonceur ou son mandataire ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution du bon de commande ou des présentes conditions générales si ledit manquement n'a pas fait l'objet, en cours de campagne, d'une dénonciation expresse à ELIRAWEB et d'une constatation conjointe par les parties.
- 9.2 Le fait pour ELIRAWEB de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des présentes conditions générales, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ladite stipulation.
- 9.3 En cas de non respect par l'annonceur de l'une des clauses du présent contrat ou de tout autre document contractuel liant l'annonceur, ELIRAWEB se réserve la faculté de suspendre ou de résilier de plein droit, sans formalités judiciaires, l'accord contractuel liant les deux parties et tout document contractuel afférent (Ordre d'achat).

### Article 10 Facturation et règlement

- 10.1 L'annonceur est responsable du paiement des ordres passés par lui ou pour son compte par un mandataire.
- 10.2 La facturation des prestations fournies par ELIRAWEB sera effectuée chaque début de mois suivant le mois de prestation.
- 10.3 La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée directement, le mandataire éventuel en reçoit une copie.
- 10.4 Les factures sont payables à un délai de 30 jours date de facture.
- 10.5 Nonobstant ce qui précède, ELIRAWEB se réserve la possibilité d'inscrire au contrat des conditions de facturation et de paiement spécifiques. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par ELIRAWEB n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

- 10.6 A défaut de règlement à cette date, ELIRAWEB se réserve la faculté de suspendre la diffusion de l'insertion jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour ELIRAWEB, donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.
- 10.7 Un intérêt moratoire conventionnel au taux mensuel de 0,75% sera dû à compter de la date d'exigibilité de la facture après mise en demeure préalable.
- 10.8 L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation de plein droit du contrat.
- 10.9 En cas de non recouvrement des factures impayées par voie judiciaire, le montant de toutes les factures impayées sera augmentée de plein droit de 25% à titre de pénalité forfaitaire en application des articles 1226 et suivants du Code Civil.
- 10.10 Pour les campagnes au CPM, la facturation standart sera effectuée au prorata-temporis

### **Contact commercial**

Stéphane LORMEAU

stephane.lormeau@turfomania.fr

Mobile +336 75 18 43 47

### **ELIRAWEB SARL**

251 Rue faubourg du pont neuf

86000 Poitiers



Turfomania.fr

**Le site Internet des turfistes**

